



Le Droit et le Sacré  
Philippe Chiappini

**Interroger le sacré et sa relation au droit pour mieux comprendre le droit et sa relation à l'homme, voilà l'ambition de cet ouvrage. Cette démarche est justifiée dès lors que l'on fait le constat de la présence du sacré dans le monde.**

Mais le sacré a fait l'objet d'interprétations divergentes. Le monothéisme dualiste de la métaphysique occidentale tend en effet à rejeter le sacré hors du monde, cependant que le dieu unique centralise en sa personne la puissance souveraine et vise à faire régner sa loi morale universelle sur une humanité perçue à son image comme une entité métaphysiquement homogène par-delà des différences jugées contingentes et donc négligeables. Au contraire, dans la conception polythéiste du monde, l'homme demeure souverain. **Donneur de sens et seigneur des formes, il reste maître du droit.** Aucune loi universelle et absolue ne s'impose à lui et il existe donc autant d'ordres juridiques possibles que de communautés politiques distinctes. Dans cette conception, le sacré n'étant ni un contenu pur, ni une forme pure, mais bien plutôt une **réserve de significations**, il appartient à l'homme de requérir la puissance du sacré pour la mettre au service du droit. Comment faut-il alors interpréter l'éclipse du sacré et son corollaire, le retrait du sacré hors du droit qui caractérise le monde occidental contemporain ?

**Pour l'auteur, professeur de droit à l'université de Tours :** « *cette situation constitue l'aboutissement logique de la métaphysique occidentale* » ; il interprète donc les récentes tentatives de reconstruire le droit hors du sacré - positivisme, laïcité, droits de l'homme - comme autant d'avatars de cette métaphysique et les passe au crible d'une critique inspirée par l'Antique.